
[Imprimer](#)

Cojo, Solideo : à chacun son rôle

Image

L'organisation des Jeux olympiques de 2024 bénéficie non seulement d'un cadre législatif spécifique depuis mars 2018, mais elle peut s'appuyer sur une série de structures créées pour l'occasion : délégation interministérielle, comité d'organisation intervenant sur les aspects sportifs et établissement public dédié aux équipements.

Afin de respecter les engagements pris auprès du Comité international olympique (CIO), [une loi spécifique consacrée à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024](#) a été promulguée le 26 mars 2018.

Le texte prévoit :

- la mise en œuvre des dispositions du contrat de ville-hôte qui a été signé à Lima en septembre dernier ;
- un régime dérogatoire au droit commun en matière d'urbanisme et de logement, afin que soient tenus les calendriers de construction et de rénovation des ouvrages olympiques ;
- des dispositions visant à garantir l'éthique, la transparence et l'exemplarité des Jeux.

Parallèlement, une gouvernance particulière a été mise en place pour organiser l'événement.

Le Comité d'organisation des JO (Cojo) 2024

Le [Comité d'organisation des Jeux olympiques](#) (Cojo) 2024 a vu le jour officiellement le 20 janvier 2018, après que ses statuts ont été validés par le CIO. Son premier conseil d'administration s'est tenu le 2 mars 2018. A sa tête, les anciens coprésidents du Comité Paris 2024 qui portait la candidature, Tony Estanguet et Bernard Lapasset, sont devenus respectivement président et président d'honneur. Tandis qu'Etienne Thobois conserve le titre de directeur général dans la nouvelle structure. Le Cojo "sera l'instance-clé de liaison avec le Comité international olympique afin de piloter la planification et l'organisation de l'aspect sportif des Jeux", expliquait Laura Flessel, ministre des Sports, le 22 septembre en Conseil des ministres.



Les acteurs publics engagés durant la candidature sont représentés au conseil d'administration, aux côtés des organisations syndicales et patronales. Ils seront rejoints par des personnalités issues de la société civile, du monde économique, des ONG. Le mouvement sportif reste toutefois majoritaire dans cette instance ainsi qu'au bureau exécutif.

Pour garantir « les plus hauts standards en matière d'éthique et de transparence », le comité sera encadré par plusieurs organismes de contrôle : un comité des rémunérations, un comité d'audit et un comité d'éthique. Le conseil d'administration du 2 mars a permis l'élection de ses membres, le vote de ses statuts ainsi que d'un budget qui, pour l'année 2018, s'élève à 46 millions d'euros.

La Société de livraison des équipements olympiques et paralympiques (Solideo)

Créée par la loi relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain du 28 février 2017, la [Société de livraison des équipements olympiques et paralympiques](#) (Solideo) sera responsable de la réalisation ou de la modernisation de l'ensemble des ouvrages durables réalisés à l'occasion des Jeux, puis de leur reconversion au profit des habitants après l'événement. Elle est en place depuis début 2018, après un travail de préfiguration mené par Nicolas Ferrand, qui en a été nommé directeur général au 1er janvier.



La Solideo, établissement public à caractère industriel et commercial, centralisera la totalité des financements publics (1,5 milliard d'euros), disposera de la faculté d'emprunter et aura pour mission de garantir la livraison, dans les délais fixés par le CIO, de l'ensemble des ouvrages et opérations d'aménagement nécessaires à l'organisation des Jeux.

La société pilotera, coordonnera et encadrera les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'ouvrage délégués chargés de concevoir, de réaliser, de construire et de rénover les ouvrages et opérations d'aménagement nécessaires à l'organisation de cet événement. Elle pourra assurer la maîtrise d'ouvrage ou la maîtrise d'ouvrage déléguée de certains des ouvrages ou de certaines opérations d'aménagement et se substituer, le cas échéant, à d'autres en cas de défaillance.

Le premier conseil d'administration de la Solideo s'est tenu le 30 mars 2018. La maire de Paris, Anne Hidalgo, en a été élue présidente et sera entourée de quatre vice-présidents :

- Laurent Girometti, directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages au ministère du Logement, pour représenter l'Etat ;
- Valérie Pécresse, présidente de la région Ile-de-France ;
- Stéphane Troussel, président du département de la Seine-Saint-Denis ;
- Patrick Ollier, président de la métropole du Grand Paris.

A ce jour - la liste pourrait évoluer -, la Solideo doit superviser 39 projets d'infrastructures, dont deux en maîtrise d'ouvrage directe : le Village olympique et le Village des médias.

Une délégation interministérielle

Au lendemain de l'attribution des JO à Paris, un délégué interministériel aux Jeux olympiques et paralympiques 2024 a été nommé en la personne de Jean Castex. Il dirige une délégation interministérielle qui est montée peu à peu en puissance, au fur et à mesure que les autres structures se mettent en place.

Elle a pour mission de « garantir la cohérence et l'homogénéité de l'action de l'Etat en faveur des Jeux, la contribution de chaque ministère au projet olympique et paralympique, et d'assurer la liaison avec l'ensemble des partenaires ». Plusieurs ministères étant impliqués dans l'événement (sports, culture, logement, affaires étrangères, transition énergétique, etc.), la délégation joue donc un rôle de "courroie de transmission" entre l'Etat et le Cojo. Jean Castex siège ainsi au conseil d'administration de ce dernier.

Cet article fait partie du dossier **#JOP2024, projets et opportunités** : [Retrouvez le dossier complet](#)